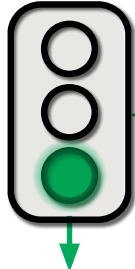




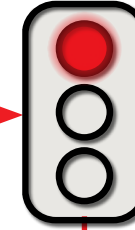
1. Comment déclarer mon hospitalisation ?

ethias
sourire assuré



J'utilise le système **ASSURCARD** (rapidité)

- via la borne Assurcard de l'hôpital
- via le site www.ethiashospi.be



Je reçois un **FEU ROUGE** (pour le tiers payant)

Je reçois un **FEU VERT** (accord pour le tiers payant)

- J'informe l'hôpital en présentant ma carte ou en communiquant mon numéro AssurCard au service des admissions
- Je ne paie pas d'acompte
- L'hôpital enverra la facture à Ethias
- Si un document médical est nécessaire pour la gestion de mon dossier, il me sera demandé automatiquement à l'issue de l'encodage de ma demande

Je n'utilise pas le système **ASSURCARD** :

Je déclare mon hospitalisation à Ethias via un formulaire :

- Je le télécharge sur ethias.be
- Je l'obtiens en téléphonant au **04 220 33 01**

2. Comment transmettre mes frais à Ethias ?

2.1. Des frais d'hospitalisation

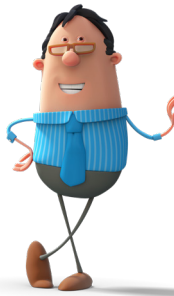
La facture est directement payée par Ethias à l'hôpital

Je conserve le duplicata éventuel chez moi.

NB : La facture d'un passage aux urgences ne fait pas partie de la facture du séjour. Je paie cette facture et l'envoie à Ethias pour remboursement.

Je paie la facture à l'hôpital

- J'ai la facture **originale** :
J'envoie la facture **originale et complète** (par la poste uniquement, une copie ou un duplicata ne suffisent pas)
- Je n'ai plus la facture **originale** :
J'envoie un duplicata de la facture avec un décompte de ma mutuelle ou de tout autre assureur.



2.2. Des frais ambulatoires pré et post-hospitaliers

JE PAIE TOUTES LES FACTURES RELATIVES AUX FRAIS PRÉ ET POST HOSPITALIERS.

2.2.1. La facture d'ambulance

J'envoie :

- la copie de la facture avec la quittance de remboursement de la mutuelle

OU

- l'original de la facture accompagné de l'attestation de non intervention de la mutuelle.

2.2.2. Les honoraires médicaux

J'envoie :

- les quittances de remboursement de la mutuelle
- une copie de l'attestation de soins donnés (reçue de mon médecin) mentionnant le prix réellement payé.

2.2.3. Les frais pharmaceutiques

J'utilise le code barre Assurpharma

- Je consulte les pharmacies participantes au système sur www.abcassurance.be/assurpharma
- Le pharmacien transmet à Ethias les BVAC* de manière électronique lors de chaque achat
- Le pharmacien me remet (lors de chaque achat) une copie " papier " du BVAC
- Je conserve cette copie chez moi.

Je n'utilise pas le système Assurpharma

- Je demande une attestation BVAC* à mon pharmacien lors de l'achat
- Je transmets à Ethias les BVAC " papiers "

* Une attestation BVAC est un ticket de caisse détaillé reçu du pharmacien pour demander un remboursement auprès de la mutualité ou d'une assurance. L'abréviation BVAC signifie " Bijkomende Verzekering/Assurance Complémentaire ".

2.2.4. Les autres factures

J'envoie : la facture originale acquittée.

Remarque : pour les assurés qui bénéficient des deux garanties (hospitalisation et soins ambulatoires), les frais non couverts dans le cadre de la police d'assurance " hospitalisation " peuvent être introduits dans le cadre de la police d'assurance " médecine ambulatoire ".



3. Je transmets les documents

Via ordinateur, tablette ou smartphone dans l'**Espace Client** sur **ethias.be**

Via courrier : **Ethias - BP 10037 - 1070 Bruxelles**

Via mail : gestionsinistres@ethias.be

Je transmets mon numéro de compte lors de l'ouverture du dossier

Je précise ma référence de dossier à chaque envoi

Sous réserve d'acceptation de mon dossier et conformément à la convention " Soins de santé " qui me lie à Ethias.